



Déclaration de l'ANAS

Suspension de la participation de l'ANAS au Haut Conseil du Travail Social

Déclaration de l'ANAS du 18 février 2026

Le Conseil d'administration de l'Association Nationale des Assistants de Service Social (ANAS) décide de suspendre la participation de l'association au Haut Conseil du Travail Social (HCTS), dans l'attente d'une amélioration substantielle des conditions de démocratie en travail social.

Cette décision fait suite au bilan de six années de représentation (2019-2025) mettant en évidence une dégradation progressive du fonctionnement de l'instance et l'absence de traduction concrète des travaux menés, malgré l'investissement considérable consenti par les organisations professionnelles bénévoles.

Depuis la création du HCTS en 2016, l'ANAS y siège au sein du collège des professionnels du secteur social et médico-social. Sandrine Dumaine a assuré la première représentation de l'association (2016-2019), suivie de Céline Lembert (2019-2025).

Le mandat de 2019 à 2021 s'est déroulé dans des conditions favorables au travail collectif. Les assemblées plénières en présentiel permettaient des débats de fond et des échanges informels riches. Les groupes de travail bénéficiaient de référents de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) assurant cohérence méthodologique et appui logistique. Cette organisation favorisait la construction collective de réflexions et permettait aux représentants de terrain d'apporter leur expertise dans des conditions acceptables.

Le second mandat de 2021 à 2025 a été marqué par une mobilisation particulièrement intense lors de l'élaboration du Livre blanc du travail social. Cette période a permis de fédérer autour d'une production collective de qualité, portant véritablement la parole des professionnels et des personnes accompagnées. L'investissement considérable y a été soutenu par une dynamique de travail particulièrement constructive.

Mais après la remise du Livre blanc en décembre 2023, le HCTS a poursuivi son activité sans que les propositions formulées ne trouvent de traduction politique. Les assemblées plénières sont devenues des réunions de deux heures en visioconférence, sans véritables échanges, fonctionnant davantage comme des instances de validation que comme des espaces de délibération. Le soutien administratif de la DGCS, pourtant déterminant durant

les travaux du Livre blanc, a progressivement disparu pour les travaux courants. Les représentants des organisations professionnelles ont poursuivi leur participation sur leur temps personnel, sans financement ni ressources administratives, en sus d'une activité professionnelle déjà dense. Ce paradoxe résume les tensions du secteur : participer à la démocratie en travail social suppose un investissement considérable pour des professionnels déjà fortement sollicités.

Le Conseil d'administration de l'ANAS rappelle que le travail réalisé au sein du HCTS s'inscrit pourtant pleinement dans les compétences et missions des assistants de service social : analyse des politiques sociales, expertise de terrain, contribution à la conception des dispositifs, participation à la démocratie sociale. À ce titre, cette participation devrait être reconnue comme un temps de travail inhérent à la fonction professionnelle, quel que soit le poste occupé. Elle nourrit directement la posture professionnelle en renforçant la capacité d'analyse et la compréhension des enjeux institutionnels du travail social. Réciproquement, c'est cette posture qui rend possible une participation pertinente et légitime au sein des instances nationales.

Priver ces engagements de reconnaissance institutionnelle et des moyens associés revient à invisibiliser des compétences essentielles à la profession, à fragiliser la participation des acteurs de terrain et, *in fine*, à affaiblir la démocratie en travail social. Reconnaître ce temps comme un temps professionnel garantit la vitalité des savoirs issus du terrain et la légitimité des instances consultatives.

De plus, l'examen du bilan de la représentation révèle que les travaux du HCTS n'ont eu aucun effet concret mesurable sur le terrain. Les propositions du Livre blanc sont restées lettre morte. Deux ans après sa remise en présence de cinq ministres, aucune mise en œuvre effective ne peut être constatée. Le terrain demeure largement hermétique aux productions de l'instance. Et pour cause ! Les travaux du HCTS sont victimes de ce qu'ils dénoncent eux-mêmes : l'absence de temps et de légitimité dans les organisations de travail du secteur pour faire de la veille et s'approprier les réflexions produites.

La réforme des diplômes de niveau 6, menée en 2024-2025, illustre cette déconnexion structurelle. Malgré les demandes répétées de l'ANAS et d'autres organisations pour que le HCTS soit saisi de ce dossier, conformément aux préconisations du Livre blanc sur la formation, ces travaux se sont tenus en dehors de l'instance. L'association a dû quitter le groupe de travail formation du HCTS pour concentrer ses efforts sur les tentatives d'une influence directe auprès de la DGCS. Ce contournement systématique montre que le HCTS sert davantage de vitrine démocratique que de lieu de co-élaboration réelle des politiques publiques, en particulier celles de l'accompagnement social.

Au-delà des dysfonctionnements opérationnels, c'est le niveau même de démocratie en travail social qui demeure en cause. Le HCTS, dans sa forme actuelle, ne permet pas une participation effective des professionnels de terrain et des personnes accompagnées aux décisions qui les concernent. Il fonctionne comme une instance consultative dont les avis peuvent être ignorés sans conséquence, tandis que les véritables décisions se prennent ailleurs, en dehors de toute concertation.

La poursuite de l'engagement de l'ANAS dans cette configuration consacrerait un dispositif mobilisant l'énergie bénévole des professionnelles et professionnels tout en les laissant

dépourvus d'influence réelle sur les orientations politiques. Une telle démarche entérinerait un dialogue social en travail social réduit à une façade, cantonné à un exercice formel dépourvu de portée effective.

L'ANAS ne souhaite pas « claquer la porte » du HCTS. L'association reconnaît l'importance d'une instance réunissant l'ensemble des acteurs du travail social. Elle mesure la qualité des échanges qui peuvent s'y tenir et les partenariats qui s'y nouent. La non-reconduction du HCTS serait un nouveau mépris pour la cohésion sociale et pour celles et ceux qui tentent, chaque jour, de la faire vivre. Mais l'association ne peut pas, dans les conditions actuelles, continuer à consacrer du temps et de l'énergie à une instance dont le coût humain est devenu disproportionné au regard de son utilité réelle.

C'est pourquoi l'ANAS suspend sa participation au HCTS dans l'attente de transformations substantielles : portage politique réel des propositions du Livre blanc, moyens renforcés pour les groupes de travail et reconnaissance spécifique du temps des organisations bénévoles, composition véritablement représentative du terrain, modalités de travail adaptées permettant la construction collective de pensée, et saisine systématique du HCTS en amont des réformes concernant le travail social, avec pouvoir de co-élaboration réel.

Si ces conditions se matérialisent, l'ANAS réengagera sa participation. D'ici là, l'association concentre ses efforts sur d'autres formes d'action et de plaidoyer, plus directement connectées aux réalités du terrain, aux besoins des assistants de service social et des personnes qu'ielles accompagnent.

Les représentants de l'ANAS ne sauraient, par leur présence, prolonger leur concours à un fonctionnement empruntant les apparences d'une démocratie sociale sans en garantir la substance.

Au nom de la profession, le Conseil d'administration de l'ANAS tient à remercier chaleureusement Sandrine Dumaine et Céline Lembert ainsi que toutes les personnes participantes aux différents groupes de travail pour leur engagement au service de cette représentation.

Le Conseil d'Administration de l'ANAS